



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 034-253401822-20260918-20260954-DE



Séance du 18 septembre 2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage convocation : 11 septembre 2026

Nombre de membres	Vote
Membres afférents au Comité syndical : 24	Pour : 20
Membres en exercice : 24	Contre : 0
Membres présents : 17	Abstention : 0
Membres ayant donné procuration : 3	

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le vendredi 18 septembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Nicolas NOGUERA, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales

N°2026-09-53

Objet de la délibération :

Candidature à l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

Présents :

CA Lunel Agglomération : DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane
CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, TOLLERET Irène, GALLAS Françoise, KUSOSKY Romain
CA Pays de l'Or : JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, CHALOT René
CC Rhony, Vistre, Vidourle : COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, AGNEL Thierry, POBO Angel
CC Pays de Sommières : DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine
CC Terre de Camargue : FILHOL Jean-Pierre,

Avaient donné procuration : NICOLAS Jean-Louis à Marc DUCHENNE ; CALVET Christophe à DEVRIENDT Denis ; THEROND Alain à AGNEL Thierry

Secrétaire de séance : RUIVO Philippe

Adoptée en 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (loi AGECE) vient renforcer les dispositions relatives à l'obligation de tri des déchets notamment produits et collectés par les entreprises, commerces, administrations, collectivités, événements, ... Elle prévoit notamment la généralisation de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages des produits consommés hors foyer à compter du 1^{er} janvier 2025.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo a publié un Appel à Projets (AAP) « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade ». Le Syndicat Pic et Etang a porté, en coordination, une candidature et a été lauréat pour son propre compte et pour 10 autres partenaires (communes, groupements de communes et un établissement scolaire).

Face à ce succès, à l'émergence d'autres projets et à la publication par Citeo d'un nouvel appel à projet, le Syndicat a proposé à ses groupements membres et leurs communes de réitérer la démarche. L'AAP vise à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussite d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

La pré-candidature devait être déposée avant le 12 septembre 2025 et la candidature avant le 10 octobre de la même année.

Si le dossier du Syndicat et de ses partenaires était lauréat, une convention de groupement serait alors conclue précisant les modalités de suivi et de reversement des soutiens.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Ouïe l'exposé de son Président, le comité syndical décide :

- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à candidater à recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » - session octobre 2025 ,
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention afférente avec Citeo.
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout acte et à réaliser toute démarche en lien avec cette affaire.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 034-253401822-20260918-20260954-DE

S²LOW

L'Appel à projets « Collecte pour

Président :Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2026-09-53_Candidature à l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

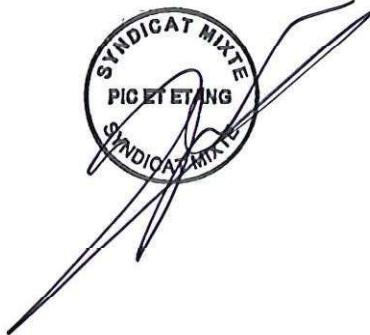
Publié le

S²LOW

ID : 034-253401822-20260918-20260954-DE

Fait à Lunel-Viel le 18 septembre 2026,

Le Secrétaire de séance,
Philippe RUIVO



Le Président
Nicolas NOGUERA



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.